Accord européen CE/République tchèque: application des règles de concurrence

1995/0104(CNS) - 15/01/1996

Le rapporteur a rappelé que ce rapport avait pour objectif la mise en oeuvre des dispositions de concurrence prévues par l'accord d'association. Il s'est aussi félicité de la mise en place des structures de contact pour répondre aux accusations des PECO qui considèrent que l'Union européenne applique des règles de concurrence trop rigoureuses, dans le but d'empêcher l'accès de leurs produits au marché européen. Le Commissaire Van den Broek a déclaré que les mesures proposées pour les républiques tchèque et slovaque sont analogues à celles proposées précédemment pour la Pologne et la Hongrie.